

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Antoine Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/65a5c4554a1fef5730b8bec6>

Date d'obtention : 2023-11-14 18:28:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto doit être utilisée lorsque la situation survient à l'école, est un acte impulsif et crée du tord à l'élève. Je n'ai qu'à suivre les étapes de la trousse et remplir la grille d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est plus facile, avec la trousse, d'avoir des interventions unifiées. Je serai assuré de faire les bonnes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Afin de ne pas teinter les réponses des élèves, je poserai seulement les questions de la grille d'évaluation.